

DECRET N° 2009- 639 DU 17 DECEMBRE 2009

autorisant Monsieur **Octave William Adémola MONTEIRO** à renoncer à la nationalité béninoise.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT**

- Vu** la loi n°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°65-17 du 23 Juin 1965 portant code de la nationalité dahoméenne ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour constitutionnelle des définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n°2009-260 du 12 juin 2009 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2007-491 du 02 novembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme;
- Vu** le décret n°2006-748 du 31 décembre 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur;
- Vu** la requête de Monsieur Octave William Adémola MONTEIRO et l'ensemble des pièces produites ;
- Sur** proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme, Porte-Parole du Gouvernement ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 02 novembre 2009 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Monsieur **Octave William Adémola MONTEIRO**, de nationalité béninoise, né le 19 novembre 1968 à Cotonou (Bénin), fils de Marius MONTEIRO et de Victoire SONABE, est autorisé à renoncer à la nationalité béninoise.

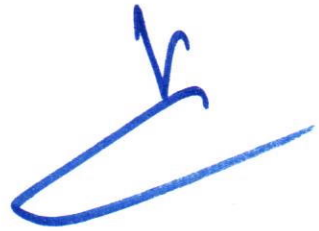
63

Article 2 : Le présent décret prend effet pour compter de la date de sa signature sans qu'il soit toutefois porté atteinte à la validité des actes passés par le nommé **Octave William Adémola MONTEIRO**, ni aux droits acquis par les tiers antérieurement à sa publication, sur le fondement de la nationalité béninoise de l'intéressé.

Article 3 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait a Cotonou, le 17 décembre 2009

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI.-

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement,
de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination
de l'Action Gouvernementale,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre des Affaires
Etrangères, de l'Intégration
Droits Africaine, de la Francophonie
et des Béninois de l'Extérieur,

Le Garde des Sceaux, Ministre de
la Justice, de la Législation et des
de l'Homme, Porte-parole du
Gouvernement,



Jean-Marie EHOZOU.-



Victor Prudent TOPANOU.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 HAC 2 HCJ 2 MECPDEPP-CAG4 GS/MJLDH
4 MAEIAFBE 4 AUTRES MINISTERES 24 AMBASSADE BENIN/ALLEMAGNE 2 DGBM-DCF-
DGTCP- DGID- DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE-IGE 4 BCP-CSN -IGAA 3 UAC-
ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 02 INTERRESE 1 JO 1.